

DEMANDE D'UN EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ

SAISON 2022 du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE (Alimentaire)

COMMUNE LA BREE LES BAINS



Rue de la République

17840 LA BREE LES BAINS

Tph: 05.46.47.83.11

E-Mail : la breesbains@wanadoo.fr

DEMANDEUR

N°
du

Nom, prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone mobile : _____

Adresse Mail : _____

MODE DE VENTE

A l'étalage

Démonstration

Remorque

GENRE D'INSTALLATION

Parasol

avec eau

Camion magasin

Avec électricité

MÉTRAGE NÉCESSAIRE (1)

Longueur:

Profondeur:

ARTICLES PRÉSENTÉS

DATE D'ARRIVÉE

DATE DE DÉPART

JOURS DE RÉSERVATION

HEURES DE FIN DES VENTES

13h30 - places impérativement libérées pour 14h30

joindre (photocopies)

- Pièce d'identité ou le cas échéant d'un titre de circulation ou d'un titre de séjour .
- Carte professionnelle de commerçant ambulant en cours de validité ou attestation provisoire de déclaration.
- Extrait d'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 3 mois.
- Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) de moins de 3 mois.
- Attestation "producteur vendeur" délivrée par la Chambre d'Agriculture.
- Accusé de réception de déclaration d'activité émanant de la Direction Départementale des populations si vente de produits ou denrées alimentaires animales ou d'origine animale.
- Attestation d'un des organisme certificateur de contrôle agréé par l'institut national de l'origine et de la qualité (produits BIO)
- Inscription au rôle d'équipage délivré par l'Administration des affaires maritimes.
- Livret professionnel maritime.
- Certificat d'agrément sanitaire.
- Attestation assurance de responsabilité civile professionnelle sur domaine public.
- Enveloppe timbrée pour la réponse (*pas de réponse si enveloppe timbrée non jointe*)
- numero de siret /identifiant du siege

Date:

Signature:

A renvoyer entre le 01/01/2022 et le 01/05/2022

Aucune réponse après cette date.

Mme , Mr

1 Longueur maxi pour commerces alimentaires (dans la mesure du possible 10m. - Autres commerces 14m

Les bancs sont taxés sur toutes les façades déballées accessibles à la clientèle par les allées du marché

Retours: 4 premiers mètres gratuits

